

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 février 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. BROSSARD. BRAULT. WATTELLE. Mmes GONNEAU. ROBIN. MAZZONI. DUGUE

ETAIENT ABSENTS : Mmes DAMANGE. JUIN excusées, MM BANNIER. LOISEAU. Mme FAYOL

→ **Mme DAMANGE Isabelle a donné pouvoir à Mme BRAULT Patricia**

→ **Mme JUIN Sylvie a donné pouvoir à Mr RIBOULET Jean-Pierre**

=====
Date de la convocation : 16 février 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie WATTELLE

ORDRE DU JOUR :

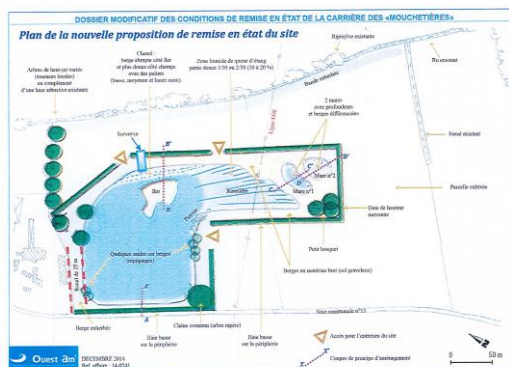
- **Avis sur la demande de modification des conditions de remise de la carrière des « Mouchetières » à LA GUERCHE (37)**
- **Rétrocession terrain du SIVOM au profit de la commune**
- **PLU – approche du PADD**
- **Avancement des dossiers en cours**
- **Questions diverses**

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016.

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMISE DE LA CARRIERE DES « MOUCHETIERES » A LA GUERCHE (37) – Délib. N°17-1/02/16

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Sté LAFARGE RAGONNEAU concernant la demande de modification des conditions de remise de la carrière des « Mouchetières » à LA GUERCHE (Indre et Loire) qui comporte :

- la restitution d'une zone agricole (6.7 ha) recouvrant plus de 60 % de la superficie d'exploitation au bénéfice du propriétaire actuel
- l'aménagement d'un plan d'eau (surface de + 4 ha) au bénéfice du propriétaire actuel.
- la conservation d'une marge de recul à proximité des bâtiments de l'exploitation agricole attenante au site (berge nord du plan d'eau) – voir ci-dessous :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable sur le nouveau projet de réhabilitation de la carrière des Mouchetières à LA GUERCHE**

De plus, Messieurs Bernard MARCHAIS et Jean-Pierre RIBOULET, adjoints demandent qu'un rendez-vous soit demandé auprès de la Sté LAFARGE RAGONNEAU pour connaître le devenir de la carrière de Bergeresse à ABILLY.

OBJET : RETROCESSION A TITRE GRATUIT PAR LE SIVOM AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DEUX PARCELLES CADASTREES BD N°352 et 353 – Délib. N°16-2/02/16

Mme le Maire rappelle la construction du lotissement « Les Sables » il y a plusieurs années, elle indique que deux parcelles cadastrées BD N°352 et 353 appartenant au SIVOM n'ont pas été rétrocédées à la commune au moment de la mise en place de ce lotissement. Ces deux parcelles sont des chemins piétonniers.

Elle donne lecture d'un mail émanant de l'office notarial de DESCARTES qui est chargé par le SIVOM de DESCARTES de procéder à la rétrocession à titre gratuit à la commune d'ABILLY de ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable à cette rétrocession**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acquisition à titre gratuit des parcelles BD N°352 et 353**

OBJET : TRANSFORMATION DU POS EN PLU : APPROCHE DU PADD – Dossier n°3

Madame le Maire rappelle le dossier en cours de transformation du POS en PLU, elle donne un compte-rendu de la dernière réunion et précise l'avancement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), celui-ci précisera notamment :

- la volonté de recentrer l'urbanisation évitant la consommation de terres agricoles, selon deux scénarios :

Scénario 1 : définition de la centralité par la prise en compte de la frange paysagère.

La centralité définie le seul secteur à accueillir de nouveaux logements.

Scénario 2 : définition de la centralité incluant La Pierre à Vinaigre (dans lequel la construction de nouveaux logements notamment serait permise.

(Voir ci-dessous)



Madame le Maire précise que compte tenu de l'application des nouvelles réglementations le scénario n°2 sera difficilement retenu par les personnes publiques associées (Préfecture, DDT, Chambre d'Agriculture...)

Un tour de table permet à chacun des membres du conseil municipal de s'exprimer.

Le scénario 1 est retenu majoritairement par le Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que le PADD sera soumis au conseil municipal dans les prochaines semaines.

OBJET : AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS – Dossier n°4

- **A.D.A.P. :**
Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, rappelle le dossier en cours concernant l'agenda d'accessibilité programmé pour les bâtiments communaux. Le dossier est pratiquement terminé et sera adressé à la Préfecture prochainement.
Il précise que les travaux d'accessibilité seront programmés sur 6 ans qu'il sera nécessaire de prévoir au budget un montant de 20 à 25 000.00 € par an pour rendre l'ensemble des bâtiments accessibles.
- **SALLE DES FETES – MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET D'ISOLATION :**
Madame le Maire rappelle le projet de modification du système de chauffage et les travaux d'isolation envisagés à la Salle des Fêtes.
Elle précise que l'audit énergétique est en cours et que des contacts ont été pris auprès de l'ADEME afin de connaître les possibilités d'aides pour les travaux d'isolation.
- **AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE**
Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, précise que le projet a été présenté aux riverains, Monsieur et Madame ROUSSET ont donné leur accord pour la pose du transformateur.

Il faut néanmoins que la programmation des travaux d'effacement de réseaux soit acceptée par le Syndicat d'Energie d'Indre et Loire avant le lancement de l'opération.

Ces travaux pourraient être programmés pour le mois de septembre ou octobre 2016

▪ **INSTALLATION DE CAMERAS A LA SALLE OMNISPORTS**

Monsieur Bernard MARCHAIS, adjoint, rappelle le projet d'installation de caméras de surveillance à la Salle Omnisports. Il précise que ces deux caméras seront installées respectivement à l'entrée et à l'étage.

La Préfecture d'Indre et Loire a donné un avis favorable à cette installation.

▪ **ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE**

Madame le Maire rappelle l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique, le coût du véhicule est détaillé comme suit :

- Coût du véhicule	12 780.60 €
- Options	1 428.35 €
TOTAL	14 208.95 €

A déduire :

- Subvention de la région	6 825.00 €
- FCTVA (récupération de la TVA)	2 330.84 €
- AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	5 053.11 €

Elle précise qu'il convient de déduire de l'autofinancement communal la subvention accordée par le Syndicat d' Energie d'Indre et Loire d'un montant de 3 500.00 €

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – Délib. n°14-5/02/16

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : 143 857.20 €
(opérations réelles, hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Opération 61

- Art. 2188 – Acquisition jeux Ile de la Claise	12 000.00 €
- Art. 2183 – Acquisition ordinateur portable pour l'Ecole	900.00 €
- Art. 2188 – Acquisition serre	3 000.00 €

Opération 87

- Art. 202 – Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée 5 500.00 €

Opération 70

- Art. 2188 – Acquisition tapis de marche 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement citées ci-dessus**

OBJET : PROGRAMMATION CULTURELLE – FIXATION DES TARIFS – SPECTACLE THEOPHILE LE CROCODILE - Délib. n°15-5/02/16

Monsieur Bernard MARCHAIS, Adjoint, rappelle la délibération prise le 13 janvier 2016 concernant les tarifs 2016 pratiqués pour la programmation culturelle 2016.

Il indique notamment les tarifs pour le spectacle enfants du 5 mars prochain « Théophile le Crocodile » à savoir 3.00 € pour les enfants de la commune et 5.00 € pour les enfants hors commune et propose un tarif unique à 3.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer un tarif unique à 3.00 € l'entrée**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°6

✓ **Fonds soutien à l'investissement**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture d'Indre et Loire concernant la mise en place pour 2016 d'un fonds de soutien à l'investissement pour le financement de projets dans différents domaines.

Madame le Maire précise que les travaux de modification du système de chauffage et d'isolation à la Salle des Fêtes peuvent être pris en compte.

Il est décidé de solliciter ce fonds de soutien pour ces travaux, le dossier sera revu ultérieurement.

✓ **Tarif de location du mobilhome – Délib. n°18-6/02/16**

Madame le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour la location des mobilhomes sur le camping.

Il est décidé de revoir les tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer les tarifs comme suit :**

	W.E.	Nuitée	Moyenne saison Semaine du 01/05 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	Pleine saison Semaine Du 01/07 au 31/08
LOCATION MOBILHOME 4 – 6 personnes	60.00 €	35.00 €	150.00 €	210.00 €

- **DECIDE** qu'une 1^{ère} caution de 250.00 € sera demandée le jour de l'arrivée, elle sera restituée en fin de séjour sauf en cas de dégâts.
- **DECIDE** qu'une 2^{ème} caution de 40.00 € sera également demandée le jour de l'arrivée pour le nettoyage final. Le mobilhome devra être laissé en parfait état de propreté le jour de départ. La caution ne sera pas restituée si l'état de propreté est jugé irrecevable.

✓ **Repas du CCAS**

Il se déroulera le jeudi 3 mars 2016 à la salle des fêtes

✓ **Vote du budget 2016**

Il sera proposé la date du mercredi 23 mars à 20 h 30

✓ **Distribution de flyers par la Boulangerie GRANGEREAU**

Madame le Maire indique que des flyers ont été distribués par la Boulangerie GRANGEREAU de DESCARTES dans les boîtes à lettres des habitants. Elle précise qu'elle s'est manifestée auprès de Mr GRANGEREAU pour cette démarche peu commerciale

✓ **Tour de table**

Michelle MAZZONI : signale que l'allée qui dessert la maison de Mr et Mme THERET est détériorée et qu'il conviendrait de boucher « les trous ».

Michèle GONNEAU : signale également le mauvais état du Chemin de Chizay.

Hélène ROBIN : remercie les services techniques pour les travaux exécutés à La Claisière.

Bernard MARCHAIS : précise qu'il étudie la possibilité d'acheter les vêtements de travail du personnel du technique et de la cantine en remplacement du contrat de location avec la Société ELIS. Une lettre de renonciation du contrat sera adressée à cette société.

De plus, il précise que dans le cadre du mécénat d'entreprises il a récupéré 40 sacs de 15 kg d'enrobés à froid.

Ludivine DUGUE : demande que l'abri construit par le service technique sur l'île de la Claise au niveau de l'aire de jeux soit revu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- avis sur la demande de modification des conditions de remise aux normes de la carrière des Mouchetières à LA GUERCHE	Délib. n°17-1/02/16
- Rétrocession à titre gratuit par le SIVOM au profit de la commune des deux parcelles cadastrées BD N°352-353	Délib. n°16-2/02/16
- Transformation du POS en PLU : approche du PADD	Dossier n°3
- Avancement des dossiers en cours : → ADAP → Salle des Fêtes – Modification du système de chauffage et travaux d'isolation → Aménagement de la rue de la Chocolaterie → Installation de caméras à la Salle Omnisports → Achat véhicule électrique	Dossier n°4
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au	Délib. n°14-5/02/16

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 22 FEVRIER 2016

budget de l'exercice précédent	
- Programmation culturelle – fixation des tarifs – Spectacle « Théophile le Crocodile »	Délib. n°15-5/02/16
- Questions diverses : → Fonds de soutien à l'investissement → Tarif de location du mobilhome → Repas du CCAS → Vote du budget 2016 → Distribution de flyers par la Boulangerie GRANGEREAU → Tour de table	Dossier n°6 Délib. n°18-6/02/16

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I. p*	BROSSARD P.
LOISEAU T. A*	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G. A*
BRAULT S.	JUIN S. p*	BANNIER A. A*	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P* pouvoir

A* absent